INEOX PEG1500 POLYGLYCOL 1500

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : INEOX PEG1500
Synonymes : PEG1500PH; PEG1500PU; PEG1500ST; polyéthylèneglycol 1500
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet
Exempté d'enregistrement sous REACH (Règlement (CE) n° 1907/2006, article 2 (9), polymères)
Type de produit REACH : Polymère
Numéro CAS : 25322-68-3
Masse moléculaire : 1500.00 g/mol
Formule : H(C2H4O)nHO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Solvant
Produit intermédiaire chimique

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

INEOS N.V.
Haven 1053 - Nieuwe Weg 1
B-2070 Zwijndrecht
☎ +32 3 250 91 11
🖷 +32 3 252 84 33
reach.oxide.be@ineos.com

Fabricant du produit

INEOS N.V.
Haven 1053 - Nieuwe Weg 1
B-2070 Zwijndrecht
☎ +32 3 250 91 11
🖷 +32 3 252 84 33

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h :
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
polyéthylèneglycol	25322-68-3	100%			Polymère	

3.2. Mélanges

Sans objet

© BIG vzw

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:
Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical.

Après inhalation:
Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec la peau:
Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Du savon peut être utilisé.

Après contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après ingestion:
Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:
EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales.

Après contact avec la peau:
Aucun renseignement disponible.

Après contact avec les yeux:
Rougeur du tissu oculaire.

Après ingestion:
Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés
Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:
Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur à mousse classe A, Eau (extincteur rapide, dévidoir).

Grand incendie: Eau, Mousse classe A.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:
Petit incendie: Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO2.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:
Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:
Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Empêcher la formation de nuages de poussières, p.ex. humidifier. Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes
Voir rubrique 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes
Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

Vêtements de protection appropriés
Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le nuage de poussières en humidifiant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:
Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit sec. Peut être conservé sous azote.

7.2.2 Tenir à l'écart de:
Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes), humidité.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:
Acier inoxydable, acier au carbone.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:
Cuivre.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle
Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales
Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement
Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues
Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils
Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.1.5 Control banding
Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés
Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:
Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1.

b) Protection des mains:
Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

c) Protection des yeux:
Lunettes de protection (EN 166). Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166).

d) Protection de la peau:
Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Matière solide
Viscosité	Cireux
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Incolore
Taille des particules	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable

Log Kow	-0.698 ; Valeur expérimentale ; Équivalent à OCDE 107 ; 30 °C
Viscosité dynamique	29 mPa.s ; 100 °C
Viscosité cinématique	Non défini
Point de fusion	42 °C - 48 °C
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité de vapeur relative	Sans objet (matière solide)
Pression de vapeur	< 0.01 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; 70 g/100 ml
Densité relative	1.09 ; 60 °C
Densité absolue	1090 kg/m³ ; 60 °C
Température de décomposition	> 200 °C
Température d'auto-ignition	> 400 °C
Point d'éclair	> 240 °C
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation	L'éther

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants (forts). Réagit avec (certains) acides.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes), humidité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

polyéthylèneglycol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 15000 mg/kg		Rat		
Dermique	DL50		> 20000 mg/kg				

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires
Non classé comme irritant pour la peau
Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation
Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Danger par aspiration

Non classé pour la toxicité par aspiration

Toxicité autres effets

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

INEOX PEG1500

Pas d'effets connus.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

INEOX PEG1500

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

INEOX PEG1500

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D	74.85 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	1.994 h	1.5E6 /cm³	Valeur calculée

Conclusion

Eau

Facilement biodégradable dans l'eau

12.3. Potentiel de bioaccumulation

INEOX PEG1500

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	3.162 l/kg; Poids		Pisces	Valeur calculée

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 107		-0.698	30 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500)

12.4. Mobilité dans le sol

INEOX PEG1500

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 121	1.857	Valeur expérimentale

Conclusion

Très mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères PBT ni aux critères vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, et n'est donc ni PBT, ni vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

INEOX PEG1500

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

07 01 99 (déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base: déchets non spécifiés ailleurs). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 04 (emballages métalliques).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0 %	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

Législation nationale Belgique

Aucun renseignement disponible

Législation nationale France

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL0	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice
LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu' énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.